

Victimes de violations de données : restez vigilants face aux offres d'accompagnement

24.6.2026 - | Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Des victimes de violations de données personnelles reçoivent des courriels proposant une aide pour faire supprimer leurs informations en ligne. La CNIL invite à la prudence face à ces démarches dont elle n'est pas à l'origine.

La CNIL a été alertée de l'envoi de courriels à des personnes victimes de violations de données personnelles.

Les expéditeurs de ces messages se font passer pour la « Ligue de défense des données personnelles », la « Ligue de protection des données personnelles » ou encore l'« Association de protection des données personnelles ».

Ces organismes affirment pouvoir intervenir auprès des plateformes en ligne (*marketplace*) où les données personnelles seraient diffusées, afin d'en obtenir la suppression.

Ces messages peuvent contenir les véritables données personnelles (car issues de fichiers volés) concernant leurs destinataires, telles que leur identité, leur adresse postale ou encore leur IBAN.

Ils peuvent aussi mentionner le numéro de téléphone de la CNIL, alors même qu'il n'existe aucun lien entre les expéditeurs et la CNIL.

De manière générale, soyez vigilant face à tout service proposant d'intervenir pour obtenir la suppression de données en ligne.

Si vous recevez un tel message :

- Ne répondez pas à l'expéditeur et ne cliquez pas sur les liens contenus dans le courriel.,
- Ne communiquez aucune information personnelle supplémentaire, ni aucun justificatif.
- Si vous êtes victime d'une violation de données, consultez :
 - Les conseils de la CNIL pour se protéger sur internet
 - les ressources officielles des services de l'État : cybermalveillance.gouv.fr et service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N31138

<https://www.cnil.fr/fr/vigilance-accompagnement-violation-de-donnees>